

Règlement

Quai d'art marché-exposition d'artisans-créateurs saison 2010

Organisé par la Société de Développement de Lutry

Objectif.....	1
Participation	1
Inscription	1
Finances	2
Annulation.....	2
Stand	2
Articles vendus	2
Critères de sélection.....	2
Assurance	3
Publicité	3
Stationnement.....	3
Fermeture du marché.....	3
Exclusion.....	3

Objectif

En partenariat avec les autorités locales, la Société de Développement de Lutry organise des marchés artisans-créateurs un samedi par mois, afin d'animer le quai G. Doret. Le marché se déroulera entre la Place des Halles et la Place du Bourg.

L'objectif de la Société de Développement de Lutry est de permettre à des artisans-créateurs d'avoir une vitrine pour présenter et vendre leurs créations.

Participation

Les artisans-créateurs s'engagent à ne vendre que des articles de leur production et sont les seuls habilités à le faire. Aucune revente de produits tiers ne sera autorisée, la sous-location est interdite.

Les heures d'exploitation sont arrêtées de 10h00 à 19h00.

Inscription

Par souci d'efficacité et pour garantir une occupation optimum de la surface affectée, seules les inscriptions par le site internet www.sdlutry.ch seront prises en considération. Celles-ci devront nous parvenir au plus tard 15 jours avant la manifestation. Lors de l'inscription, un dossier de présentation doit également être adressé à l'adresse quaidart@sdlutry.ch décrivant l'activité de l'artisan.

En cas d'absence à la manifestation alors que le marché est ouvert, la location de la place reste due.

Finances

Les frais se montent à frs. 60.- qui se répartissent entre l'artisan (frs. 40.-) et la Société de développement de Lutry (frs. 20.-)

Les frais de participation seront encaissés sur place le jour même. Ceux-ci devront permettre de couvrir les frais inhérents à l'organisation de cette manifestation ainsi que toute sa communication (publicité et promotion).

Annulation

En cas de mauvais temps, la Société de Développement Lutry se réserve le droit d'annuler l'évènement.

En cas de doute pour les conditions météo, les participants pourront téléphoner à l'info région au numéro 1600 entre 06h00 et 08h00 pour savoir si le marché a été annulé.

Stand

La Société de Développement de Lutry ne fournit aucun matériel (stand), les exposants viendront avec leur propre matériel.

Les dimensions de chaque stand ne devront pas dépasser 3m x 3m.

Articles vendus

Les artisans-créateurs devront faire parvenir des photos ou des books de leurs créations et une description des articles proposés. La Société de Développement Lutry se réserve le droit de limiter le nombre de stands proposant les mêmes articles.

Toute vente de produits alimentaires et de boissons est interdite sur le marché

Les exposants devront respecter la législation sur l'affichage des prix.

Critères de sélection

Une commission sera créée pour sélectionner les artisans-créateurs, celle-ci prendra en compte l'originalité et la qualité ainsi que la diffusion limitées de ces derniers.

Assurance

La Société de Développement de Lutry ne sera pas tenue responsable des dégâts causés par des tiers ou des conditions météo défavorables qui pourraient causer des dégâts aux produits exposés.

Publicité

La Société de Développement de Lutry s'engage à faire des flyers, des affiches, des banderoles ainsi que des communiqués de presse (24 heures loisirs, Régional) afin de promouvoir les marchés.

Les frais de participation couvriront essentiellement toute la publicité et la promotion.

Stationnement

Le stationnement des véhicules des exposants et proscrit sur le secteur considéré, les automobiles devront être immobilisées sur les parkings officiels.

Fermeture du marché

Les autorités se réservent la possibilité d'interdire, voire de fermer le marché en cas d'événements particuliers, risques liés à des conditions météorologiques extrêmes, conditions sécuritaires non remplies par le type d'installations des exposants, ou autres.

Exclusion

Outre les organismes officiels, le comité de la Société de Développement de Lutry est le seul à autoriser ou à refuser un artisan-créateur à venir présenter ses créations lors du marché.

De plus un artisan créateur peut, s'il ne respecte pas ce règlement, se voir exclu de ce marché sans aucun dédommagement possible.

Les artisans-créateurs qui viennent au marché des artisans acceptent les termes de ce règlement.

